

**Rapport du Corps commun
d'inspection pour 2015
et programme de travail
pour 2016**



Nations Unies • New York, 2016

Merci de recycler



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	4
Mission du Corps commun d'inspection	6
Avant-propos du Président	7
I. Grands domaines d'activités en 2015	9
A. Relations avec les autres organes de contrôle et de coordination	9
B. Rapports et lettres d'observations établis en 2015	9
C. Enquêtes.	16
D. Évaluations indépendantes à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement	17
E. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection	18
II. Perspectives pour 2016	22
III. Programme de travail pour 2016	24
Annexes	
I. État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2015, au 31 décembre 2015	28
II. Taux global d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes, 2007-2014	30
III. Proposition d'évaluation du système de suivi en ligne : principaux indicateurs	31
IV. Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2016-2017.	35
V. Composition du Corps commun d'inspection	36
VI. Programme de travail pour 2016	37

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ITC	Centre du commerce international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle

Mission du Corps commun d'inspection*

En sa qualité d'unique organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies à être mandaté pour procéder à des inspections, des évaluations, et des enquêtes à l'échelle du système, le Corps commun d'inspection a pour mission :

a) D'aider les organes délibérants des organisations participantes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle de la manière dont les secrétariats gèrent les ressources humaines, financières et autres;

b) D'aider les différents secrétariats à s'acquitter des mandats confiés par les organes délibérants et à atteindre les objectifs définis dans les énoncés de mission des organisations avec plus d'efficacité et d'efficacités;

c) De promouvoir une plus grande coordination entre les organismes du système des Nations Unies;

d) De recenser les pratiques optimales, de proposer des repères et de faciliter l'échange d'informations dans l'ensemble du système.

* Voir A/66/34, annexe I, relative au Cadre stratégique révisé du Corps commun d'inspection pour 2010-2019.

Avant-propos du Président

En application du paragraphe 1 de l'article 10 du Statut du Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport annuel du Corps commun, qui rend compte de ses activités pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et donne un aperçu de son programme de travail pour 2016.

En 2015 l'Organisation des Nations Unies a célébré son soixante-dixième anniversaire, tandis qu'en 2016 le Corps commun d'inspection a commémoré le cinquantenaire de sa création. Dans ce contexte, le Corps commun tient à réaffirmer son souci de fonctionner avec efficacité en tant que seul mécanisme de contrôle externe à l'échelle du système couvrant toutes les organisations participantes. Le Corps commun renouvelle son engagement de répondre aux besoins et exigences des organes délibérants/directeurs des organisations participantes en travaillant en étroite collaboration avec leurs chefs de secrétariat. Il prend aussi à nouveau l'engagement de s'acquitter du mandat dont il est investi de concourir à améliorer l'efficacité et l'efficience ainsi que de favoriser la coordination entre les organisations participantes. Le Corps commun s'adaptera aux nouvelles priorités définies par les organes délibérants. Ainsi, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 récemment adopté place le système des Nations Unies devant une série de défis pour la prochaine décennie et demie. Le Corps commun d'inspection est résolu à jouer un rôle de soutien, dans le cadre de son mandat, pour relever ces défis.

Le Corps commun d'inspection insiste sur sa détermination à rester pleinement réactif aux préoccupations et besoins des États Membres, à continuer de travailler étroitement avec les organes délibérants/directeurs des organisations participantes et leurs chefs de secrétariat, ainsi qu'avec les autres parties prenantes, dans le souci d'accomplir sa mission et de devenir un instrument encore plus efficace de contrôle du système des Nations Unies.

En 2015, le Corps commun a publié cinq rapports relatifs à l'ensemble du système et un couvrant plusieurs organisations, ainsi qu'une série de lettres d'observations. Cinq autres projets lancés en 2015 doivent s'achever dans les semaines et mois à venir. Le Corps commun a mené un certain nombre d'autres activités, dont la poursuite de son processus de réforme, le renforcement des activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources et l'amplification de sa coopération avec diverses instances de gestion et de contrôle. Sur mandat de l'Assemblée générale, le Corps commun a en outre entrepris deux projets pilotes en vue de la réalisation d'une évaluation indépendante à l'échelle du système au titre de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement.

Dans la définition et l'exécution de son programme de travail durant l'année écoulée, le Corps commun s'est intéressé aussi bien à la dimension stratégique des activités des organisations participantes qu'à leur dimension opérationnelle, en ayant à l'esprit les mandats reçus des organes délibérants/directeurs, les propositions émanant des organisations et des organes de contrôle et les risques associés au système dans son ensemble. Il a été tenu compte des objectifs primordiaux que sont l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience au sein des organisations et la coordination entre ces organisations, de même que de la nécessité d'adresser aux organes délibérants/directeurs des organisations participantes et à leurs chefs de secrétariat des recommandations pratiques et orientées vers l'action.

Pour que le travail du Corps produise ses effets, les recommandations acceptées doivent déboucher sur la prise de décisions, comme l'Assemblée générale l'a fait ressortir en invitant les organes délibérants à prendre des dispositions concrètes en réponse aux recommandations. Le Corps commun s'emploiera à faciliter l'adoption de décisions concrètes par les instances délibérantes, notamment en adressant des recommandations pratiques, réalisables, orientées vers l'action, axées sur les résultats et portant sur des questions clairement définies.

Les États Membres ont reconnu l'apport précieux du système de suivi en ligne qu'élaboré et qu'utilise le Corps commun pour surveiller l'acceptation et l'application de ses recommandations; le nombre de ses usagers a du reste augmenté l'année passée. La mobilisation du soutien continu que requièrent sa mise à niveau et son entretien périodiques demeure pourtant un défi. L'étude que le Secrétaire général doit, comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 70/247, consacrer aux possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection pourrait constituer une occasion de remédier à cette difficulté.

L'année écoulée, le Corps commun a poursuivi son processus de réforme en actualisant ses procédures de travail internes. La version révisée de ces procédures fait place à plusieurs innovations, dont le renforcement du dispositif d'assurance de qualité, un surcroît d'attention porté à la nécessité d'une plus grande efficacité des pratiques et procédures en matière de gestion, de contrôle et de reddition de comptes, des propositions de nouvelles modalités pour la présentation des rapports aux organes délibérants/directeurs et l'élaboration de directives sur le traitement systématique des commentaires et observations des organisations participantes.

Le programme de travail du Corps commun pour 2016 consiste en sept projets nouveaux. Sélectionnés avec soin dans le cadre d'un processus consultatif, ces projets portent sur des questions qui revêtent de l'importance pour l'ensemble du système et tendent à les aborder selon une optique stratégique et axée sur les risques. Les domaines couverts sont les suivants : examen de la prestation des services administratifs; gestion des connaissances dans le système des Nations Unies; examen des politiques en matière de voyages; examen sous la conduite des donateurs de la reddition de comptes et du contrôle; examen global de l'appui apporté par le système aux petits États insulaires en développement; examen de la gestion et de l'administration. Un équilibre raisonnable et un bon dosage ont ainsi été assurés entre examens portant sur l'ensemble du système et examens portant sur un seul organisme à l'ampleur et au degré de complexité variables.

Enfin, je tiens à faire mes adieux aux quatre inspecteurs qui ont quitté le Corps commun à la fin de 2015 et à souhaiter chaleureusement la bienvenue à leurs successeurs. La nouvelle composition se traduit au demeurant par un rééquilibrage sensible de la répartition par sexe de la composition du Corps commun, dont 3 des 11 membres sont désormais des femmes – ce qui constitue une avancée notable, mais encore insuffisante, sur la voie de l'amélioration de la représentation des femmes au sein du Corps commun d'inspection.

Le Président
(Signé) Gopinathan Achamkulangare

Genève, 22 janvier 2016

Chapitre I

Grands domaines d'activités en 2015

1. Deux grandes entreprises se détachent dans les activités du Corps commun d'inspection en 2015, l'une en lien avec son travail de fond et l'autre avec ses efforts incessants visant à améliorer ses procédures de travail internes. Sur le plan du travail de fond, en 2015 le Corps commun a joué concrètement son rôle d'unique organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système, doté d'un mandat étendu en matière d'inspection, d'évaluation et d'enquête. À ce titre, le Corps commun a, notamment à la demande de l'Assemblée générale (voir les résolutions 68/229 et 69/217), entrepris des tâches plus complexes couvrant de multiples parties prenantes en vue de déterminer l'impact de l'appui du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement, s'ajoutant à l'attention qu'il porte traditionnellement à l'amélioration de la gestion, des méthodes et de l'efficacité dans l'emploi des fonds, comme le prescrit l'article 5 de son statut (résolution 31/192). Ces travaux sont exposés en détail dans les sections ci-après, qui traitent des rapports publiés en 2015 et du programme de travail pour 2016.

2. Au sujet de son fonctionnement interne, le Corps commun a encore amélioré ses procédures de travail internes, a poursuivi la mise au point d'un cycle biennal de planification du travail et a continué à prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations pertinentes issues de l'examen collégial, en particulier celles portant sur la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources, la sensibilisation et le renforcement des compétences internes. Le Corps commun constate que les dispositions transitoires et les besoins d'apprentissage liés à Umoja ainsi que les postes vacants ont perturbé ses opérations internes.

A. Relations avec les autres organes de contrôle et de coordination

3. En décembre 2015, le Corps commun d'inspection a participé à la réunion tripartite annuelle des trois organes de contrôle (Comité des commissaires aux comptes, Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et Corps commun). Les participants se sont communiqués les projets de programme de travail des trois organes pour l'année à venir et en ont débattu afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois et de renforcer les synergies et la coopération sur des questions d'intérêt commun.

4. Le dialogue avec le secrétariat du CCS s'est poursuivi; il a porté sur plusieurs éléments, dont l'échange d'informations sur certains domaines et les projets et plans de travail respectifs des différents organismes.

B. Rapports et lettres d'observations établis en 2015

5. En 2015, le Corps commun a produit cinq rapports couvrant l'ensemble du système consacrés aux sujets suivants : intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent; appui aux petits États insulaires en développement; politiques et pratiques en matière d'information et de communication; activités et ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques; services

d'ombudsman dans les organisations. Un rapport a été établi pour faire le point sur la coopération entre les commissions régionales de l'ONU. Le Corps commun a envoyé des lettres d'observations portant respectivement sur : l'évaluation des processus après passation des marchés de 14 organisations; la sûreté et la sécurité du personnel; la mise en conformité d'une organisation participante avec les normes IPSAS; l'acceptation et l'application des recommandations du Corps commun par quatre organisations; (voir les résumés aux paragraphes 6 à 27 ci-après et la liste figurant dans l'annexe I).

Résumé des principales conclusions et recommandations figurant dans les rapports, notes et lettres d'observations établis en 2015

Évaluation de l'intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent par les organismes du système des Nations Unies (A/70/678)

6. L'évaluation a porté sur la manière dont les organismes du système des Nations Unies ont répondu aux résolutions du Conseil économique et social les appelant à intégrer les principes du travail décent dans leur planification stratégique/leurs travaux au niveau interinstitutions et au niveau des sièges, des commissions régionales, des commissions techniques et des pays afin que les enseignements tirés puissent servir à donner sa forme définitive au programme pour l'après-2015. L'évaluation a permis de déterminer quels mécanismes d'intégration sont en place au sein du système des Nations Unies, d'évaluer les obstacles à l'exécution et de mettre en évidence les éléments d'un environnement propice, ainsi que les problèmes rencontrés à différents niveaux par le système pour prendre systématiquement en compte les questions relatives au travail décent. L'évaluation a en outre permis de recenser les réussites et les bonnes pratiques en matière d'intégration du programme en faveur d'un travail décent dans les activités des organismes du système des Nations Unies.

7. L'évaluation a montré que, en général, l'intégration du programme en faveur d'un travail décent dans les activités des organismes du système des Nations Unies a modérément réussi. Les situations sont très diverses au sein des organisations, dont certaines ont fait montre d'un niveau d'intégration élevé, alors que d'autres n'ont entrepris aucune activité relative au travail décent. Dans l'évaluation sont formulées sept recommandations, dont une est adressée au Conseil économique et social, une à l'organe directeur de l'OIT, quatre au Secrétaire général et une aux chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies.

Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (A/69/921)

8. Le Corps commun d'inspection a inscrit ce projet à son programme de travail pour 2015, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale au paragraphe 12 de sa résolution 69/217. Il a défini les domaines sur lesquels devrait porter un examen global visant à renforcer l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

9. Les six recommandations adressées à l'Assemblée générale dans le rapport exposent les domaines à prendre en considération dans un examen global pour

action : a) inventaire du rôle des organismes du système des Nations Unies dans la fourniture d'un appui aux petits États insulaires en développement, en s'intéressant aux liens entre les mandats mondiaux (concernant, par exemple, les objectifs de développement durable, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, le financement du développement, etc.), afin de promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement; b) évaluation du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que des mandats du Bureau du Haut-Représentant, de leur emploi des ressources et de l'efficacité de la coordination entre les deux; c) évaluation du rôle et de la coordination des programmes des départements du Secrétariat de l'ONU et d'entités telles que la CNUCED, l'UNISDR et les commissions régionales à l'appui des petits États insulaires en développement; d) évaluation du rôle et du fonctionnement du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, que préside le Département des affaires économiques et sociales, dans la promotion de l'application des Orientations de Samoa; e) analyse du dispositif institutionnel établi pour favoriser les synergies au sein du système des Nations Unies en matière d'appui aux petits États insulaires en développement, conformément aux paragraphes 122 à 124 de la résolution 69/15 de l'Assemblée générale; f) renforcement de la coordination entre le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en vue d'accroître l'efficacité de leur action et d'améliorer la transparence dans leur communication avec les États Membres.

10. Dans sa résolution 69/288, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du rapport du Corps commun et l'a prié de procéder à l'examen global. En réponse, le Corps commun a inscrit à son programme de travail annuel pour 2015 un nouveau projet, dont le produit sera livré à la mi-2016, qui couvre le champ spécifié au paragraphe 4 de la résolution précitée.

La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies (A/70/677-E/2016/48)

11. L'évaluation a porté sur la pertinence et l'efficacité de la coopération existant entre les commissions régionales, la coopération entre les commissions régionales et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale, et l'interface entre la gouvernance régionale et mondiale et les organes de décision des commissions régionales. Les cinq commissions régionales jouent un rôle important en rassemblant les entités pertinentes du système des Nations Unies et les acteurs concernés ne relevant pas des Nations Unies pour l'établissement de normes, la réalisation de consensus et le suivi des grandes initiatives mondiales, et leurs rôles analytiques et normatifs sont perçus comme étant leur atouts majeurs. Avec l'adoption de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon de 2030, les commissions sont bien positionnées pour servir de passerelle entre les processus mis en œuvre aux niveaux mondial, régional et national en vue de l'exécution du Programme et de la réalisation des objectifs de développement durable.

12. Les mécanismes de coopération mutuelle doivent cependant être améliorés et plusieurs recommandations dans ce sens sont formulées dans le rapport. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales sont invités à réexaminer le modus operandi de leurs réunions et de leurs interactions. Les rôles respectifs du Mécanisme de coordination régionale et des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement doivent encore être clarifiés. Les rapports de fond et analytiques que les commissions présentent régulièrement au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale peuvent concourir à accroître la visibilité des commissions régionales au Siège de l'ONU. Dans le rapport figurent en outre des propositions tendant à renforcer la cohésion et les synergies dans l'ensemble du dispositif des Nations Unies pour le développement.

Les politiques et les pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2015/4)

13. Cette étude à l'échelle du système fait ressortir que l'information et la communication ont un rôle important à jouer pour réaffirmer la pertinence du système des Nations Unies et conforter sa crédibilité, son image et sa réputation en recourant à une approche stratégique de cette fonction. L'étude dégage neuf critères permettant de s'assurer que la fonction d'information et de communication appuie les objectifs et les priorités des organisations. Ces critères concernent notamment : les stratégies de communication d'entreprise; l'accès aux dirigeants; la cohérence de la planification et du message véhiculé; l'aptitude à élaborer des produits ou des activités multilingues de communication; le suivi des activités.

14. Au sujet des mécanismes actuels de coordination à l'échelle du système, dans l'étude il est préconisé de développer les synergies entre les travaux du Groupe de la communication des Nations Unies au niveau des directeurs et du Groupe de travail sur la communication et le plaidoyer du Groupe des Nations Unies pour le développement. Dans l'étude sont exposés les réussites et les défis en ce qui concerne les dispositifs locaux destinés à promouvoir la mise en œuvre d'actions conjointes d'information et de communication par les organisations en recourant aux centres d'information des Nations Unies et aux groupes locaux de la communication des Nations Unies.

Examen des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies (A/70/627)

15. Les organisations participantes ainsi que plusieurs secrétariats de conventions relatives à l'environnement, plus particulièrement le secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ont été associés à l'examen. Selon les informations recueillies, les dépenses consacrées à des activités en relation avec les changements climatiques par les organismes des Nations Unies et au titre des accords multilatéraux sur l'environnement se sont montées au total à 1 882 milliard de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 et devrait atteindre 2 027 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015. La plupart des organismes ont estimé que les activités qu'ils menaient pour atteindre leurs principaux objectifs contribuaient à titre secondaire à l'atténuation des changements climatiques ou à l'adaptation à ces changements. À de rares exceptions près, ces organismes ne s'étaient pas dotés d'une méthode spécifique pour rendre compte par types

d'activité et de financement des travaux en relation avec les changements climatiques. Il manquait au système des Nations Unies dans son ensemble une méthode commune permettant de recenser plus facilement par secteur ou type d'impact les activités relevant de la lutte contre les changements climatiques. Une telle méthode aiderait grandement ces organismes à mieux se coordonner et à créer des synergies pour mener une action unifiée tendant à prévenir et combattre les effets négatifs des changements climatiques. Dans l'étude sont formulées six recommandations, dont deux à l'intention des organes délibérants, préconisant d'instaurer une coordination à l'échelle du système, d'assurer la mise en œuvre de l'obligation de rendre compte, de mieux partager les informations, de favoriser le transfert de technologies et de garantir la prise en considération adéquate des questions liées aux changements climatiques au niveau national, en particulier par le canal de leur intégration dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Examen des services d'ombudsman dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2015/6)

16. Le rapport indique qu'à l'heure actuelle 19 des 28 organisations participantes fournissent des services d'ombudsman à leurs employés. Il fait apparaître l'absence, pour l'essentiel, de conception commune du rôle de l'ombudsman d'organisation ou des principes sous-jacents à son action. Dans le rapport il est recommandé d'inclure des questions relatives aux services d'ombudsman dans les questionnaires d'enquête auprès du personnel en vue de définir des activités destinées à faire mieux connaître et comprendre cette fonction aux membres du personnel. Les fonctionnaires en poste dans les bureaux du siège d'une organisation sont en situation privilégiée par rapport à leurs collègues postés sur le terrain, ces derniers devant s'en remettre à la technologie pour entrer en contact avec l'ombudsman de leur organisation, habituellement en poste au siège de cette organisation. Dans le rapport est préconisée une approche davantage axée sur les « clients », qui donne à ceux-ci la possibilité de s'adresser à l'ombudsman de toute organisation du système des Nations Unies en poste dans leur lieu d'affectation ou en mission dans ce lieu.

17. Les mandats dont sont investis les praticiens de la médiation qui opèrent dans les organismes du système des Nations Unies ne sont pas exhaustifs et, dans la plupart des cas, ils remontent à plus d'une dizaine d'années et ont donc besoin d'être actualisés et rediffusés au sein de ces organismes. Il n'existe pas de procédures ou de normes de pratique opérationnelle harmonisées. Les statistiques communiquées ne sont dès lors pas entièrement comparables et c'est pourquoi l'élaboration d'un manuel de gestion harmonisée des cas dans le système des Nations Unies s'impose. Dans le rapport il est recommandé de prévoir une formation continue et d'instituer un processus de certification de l'ombudsman. La professionnalisation, l'obligation de rendre compte et l'évaluation de la performance de l'ombudsman devraient être assurées et améliorées en permanence dans le cadre d'un processus associant des représentants de l'administration et du personnel.

18. Dans le rapport il est souligné que les organes délibérants des organisations devraient tous habiliter les médiateurs à leur faire rapport sur des problèmes d'ordre systémique afin que, si des priorités sont en opposition ou les ressources sont limitées, les États Membres puissent exposer leurs principales préoccupations et priorités. Enfin, le réseau des ombudsmans et médiateurs des organismes de l'ONU

et des organisations internationales apparentées devrait organiser un sous-groupe limité aux organismes de l'ONU pour traiter les défis spécifiques de ces derniers et donner une suite aux recommandations contenues dans le rapport.

**Lettre d'observations sur la sûreté et la sécurité du personnel
(JIU/ML/2015/1)**

19. Dans le cadre de son programme de travail pour 2014, le Corps commun a mis en route un examen à l'échelon du système de la sûreté et de la sécurité du personnel dans les organismes du système des Nations Unies. Le Corps commun a envoyé une lettre d'observations confidentielle en 2015, à l'issue de missions sur le terrain menées en préparation à l'examen.

20. La sécurité du personnel des Nations Unies demeure un sujet de préoccupation constant à l'ordre du jour des Nations Unies et un axe de son processus de réforme. La plus grande importance est attachée à la sûreté et la sécurité du personnel eu égard au nombre, à la nature et à la gravité des atteintes à la sécurité survenues ces dernières années, dont le bilan en blessés et en morts a été lourd parmi les membres du personnel des Nations Unies. L'examen avait pour objectifs initiaux : d'évaluer les progrès accomplis depuis la présentation, en 2008, du rapport du Groupe d'experts indépendants sur la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, intitulé « Vers une culture de la sécurité et de la responsabilité », en particulier : de déterminer à quel point le système de gestion de la sécurité des Nations Unies avait été amélioré dans les domaines identifiés dans ledit rapport; d'évaluer le degré d'aptitude du système actuel de gestion de la sécurité des Nations Unies à réagir aux difficultés prévues ou imprévues rencontrées dans le monde; d'évaluer sa cohérence, tant au Siège que sur le terrain; d'évaluer le rapport coût-efficacité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, c'est-à-dire de déterminer si ce système assure aux principales parties prenantes un bon retour sur investissement; de mettre en évidence les lacunes et les améliorations à apporter en matière de mobilisation des ressources, de gouvernance et de gestion.

21. La lettre d'observations sur la sûreté et la sécurité a été adressée au Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat dans le souci de porter à la connaissance des hauts responsables les conclusions spécifiques se dégageant des missions sur le terrain. Elle contenait six recommandations – toutes acceptées par le Département – axées sur les questions à résoudre. Elle contenait en outre des recommandations et des propositions soumises pour examen aux hauts responsables du Département dans le contexte des cinq domaines stratégiques définis : culture de la sécurité; gestion de l'information; normes de sûreté et de sécurité; gestion des crises en lien avec la sécurité; ressources et financement. Les conclusions et recommandations formulées dans la lettre d'observations ont été présentées aux membres du Réseau interinstitutions de gestion de la sécurité, contribuant ainsi au débat général sur la sécurité et la sûreté du personnel.

**Lettre d'observations sur les efforts déployés par l'OMT pour se mettre
en conformité avec les normes IPSAS (JIU/ML/2015/2)**

22. Suite à la publication du rapport intitulé « Inspection de suivi en application de l'examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation mondiale du tourisme réalisé en 2009 » (JIU/REP/2014/5), le Corps commun a adressé au Secrétaire général de l'OMT une lettre d'observations détaillée portant sur le degré

de mise en œuvre par l'OMT des trois recommandations du Corps commun d'inspection et les 16 points de référence en matière de meilleures pratiques pour une transition en douceur vers les normes IPSAS.

Lettre d'observations sur l'examen de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection

23. Trois ans après l'introduction du système de suivi en ligne, en 2012, le Corps commun a décidé de procéder à un examen de l'acceptation et de l'application de ses recommandations par les organisations participantes sur la période 2006-2012. L'examen a donné lieu à une analyse de « performance » par organisation et à l'envoi d'une série de lettres d'observations en 2015 et 2016. Il a consisté en : une analyse comparée des données relatives aux taux moyen d'acceptation et d'application par les organisations en vue de leur classement par niveau – élevé, moyen ou faible – de performance; une analyse de l'évolution des taux d'acceptation et d'application dans chaque organisation; un inventaire des recommandations restées sans suite depuis cinq ans ou plus; un inventaire des recommandations jugées « non pertinentes » par chaque organisation; un bilan des taux d'acceptation et d'application par le chef de secrétariat et l'organe délibérant de chaque organisation; une analyse du processus d'examen des rapports par les organes délibérants de l'organisation. Les trois lettres d'observations ci-après ont été envoyées.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (JIU/ML/2015/3)

24. L'examen a fait apparaître : que le taux d'application des recommandations était inférieur à la moyenne de l'ensemble des organisations et que le taux d'acceptation tendait à baisser; que les taux d'acceptation et d'application des recommandations adressées à l'Assemblée générale étaient inférieurs à ceux des recommandations adressées au Secrétaire général; que 136 recommandations étaient restées sans suite sur la période 2006-2009. À moins qu'un mécanisme approprié ne soit établi, le nombre des recommandations adressées aux organes délibérants « en suspens » restera élevé et les taux d'acceptation et d'application demeureront faibles.

Organisation météorologique mondiale (JIU/ML/2015/4)

25. L'examen a montré que le taux d'acceptation était légèrement inférieur et le taux d'application plus élevé que les taux moyens de l'ensemble des organisations, mais que ces deux taux avaient diminué sur la période considérée. L'OMM a jugé « non pertinentes » un très fort pourcentage des recommandations lui ayant été adressées. La pratique suivie par l'organe délibérant de l'OMM pour traiter et examiner les rapports du Corps commun n'était pas pleinement conforme aux dispositions pertinentes du statut du Corps commun. Alors que le Conseil exécutif se réunissait annuellement, les recommandations étaient en général examinées avec un an ou deux de retard.

Programme alimentaire mondial (JIU/ML/2015/5)

26. Le PAM a été félicité pour ses taux d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun supérieurs à la moyenne, l'évolution positive de ces taux sur la période considérée, la faiblesse du nombre de recommandations en suspens depuis longtemps, l'examen rapide des rapports et le processus mis en

œuvre pour veiller à ce que chaque recommandation adressée à l'organe délibérant fasse l'objet d'une réponse spécifique officielle de la part du Conseil d'administration. Les rapports n'étaient toutefois pas diffusés comme prévu par le statut du Corps commun d'inspection et par l'accord sur le système de suivi¹.

Lettres d'observations sur l'évaluation des processus de gestion après passation des marchés de 14 organisations du système des Nations Unies (JIU/ML/2015/6)

27. Les évaluations ont été menées en recourant au Modèle d'évaluation du processus de gestion des marchés mis au point par le Corps commun d'inspection pour évaluer la maturité des processus de gestion après passation des marchés dans les organismes des Nations Unies. Les données utilisées pour réaliser ces évaluations provenaient d'un questionnaire normalisé adressé à chacun des organismes en conjonction avec le rapport du Corps commun intitulé « Gestion et administration des marchés dans les organismes des Nations Unies » (JIU/REP/2014/9). Une lettre d'observations distincte a été envoyée à chacun des organismes concernés (UNICEF, PNUD, PAM, HCR, OMS, UNOPS, OPS, FNUAP, FAO, OMPI, OIT, UNESCO, ONUDI et Secrétariat de l'ONU); elle indiquait le score de l'organisme au regard de l'échelle de notation du Modèle d'évaluation du processus de gestion des marchés, analysait les résultats en termes de maturité du processus de gestion après passation des marchés et constituait pour chaque organisme un point de départ pour formuler un plan de développement des capacités dans les domaines nécessitant un renforcement.

C. Enquêtes

28. Les enquêtes menées par le Corps commun portent sur les violations présumées des règles et règlements et d'autres procédures imputées à des chefs de secrétariat, des chefs d'entité de contrôle interne, des agents d'organisation autres que les membres du personnel et, à titre exceptionnel et si les ressources le permettent, des membres du personnel d'organisations qui ne disposent pas d'une capacité d'enquête interne.

29. Les principes généraux et les lignes directrices relatifs aux enquêtes qu'applique le Corps commun visent à en garantir la conformité avec la version révisée des Lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptée à la dixième Conférence des enquêteurs internationaux en 2009.

30. En 2015, le Corps commun a reçu trois nouvelles plaintes : deux ont été traitées et la troisième est en instance d'évaluation complète par la composante enquête du Corps commun.

¹ Dans sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil d'administration a approuvé le projet pilote figurant dans le document WFP/EB.2/2002/8-A et Corr.1/Rev.1.

D. Évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement

31. Dans le but d'optimiser les résultats, la pertinence et l'impact de l'appui que les organismes des Nations Unies apporte à la réalisation des objectifs de développement assignés aux programmes nationaux, le Corps commun a diversifié son programme de travail en vue de concourir, en partenariat avec les bureaux centraux d'évaluation du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes clés, à la mise en œuvre de la politique et des projets d'évaluation pilote décidés par l'Assemblée générale en vue de la réalisation d'une évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies (voir la résolution 68/229). Ce partenariat constitue une occasion de tirer parti de la valeur ajoutée qu'apporte chacune des différentes parties prenantes aux efforts menés de concert pour soutenir l'évaluation à l'échelle du système des efforts en faveur du de développement.

32. Le Corps commun a consacré des ressources considérables à cette entreprise pilote. En 2015, il a accueilli le secrétariat chargé de coordonner les évaluations indépendantes à l'échelle du système et, outre l'exercice de sa fonction de supervision globale, a géré les fonds d'affectation spéciale créés pour recevoir les ressources extrabudgétaires fournies par des États membres et plusieurs bureaux d'évaluation d'organismes du système des Nations Unies. Il a assuré la présidence du mécanisme de coordination provisoire chargé de la formulation des politiques, du plaidoyer et de la mobilisation des ressources, qui a pour membres le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Groupe de l'évaluation des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le BSCI. Le mécanisme de coordination provisoire est en outre chargé du suivi et a fait rapport sur la mise en œuvre et l'état d'avancement de la politique et des évaluations pilotes. Le mécanisme de coordination provisoire a engagé un dialogue en vue de la réalisation de l'évaluation indépendante de 2016 et de l'examen des évaluations indépendantes à l'échelle du système par l'Assemblée générale.

33. Le Corps commun a joué un rôle moteur dans la réalisation des deux évaluations pilotes, en s'attachant à en garantir l'indépendance tout en veillant à leur qualité eu égard aux réalités du moment, aux contraintes budgétaires et à Umoja. Deux inspecteurs ont assuré la présidence du groupe de gestion de l'évaluation pour, respectivement, les volets : a) métaévaluation et synthèse des évaluations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté; b) évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Les deux évaluations lancées en 2015, en recourant aux services d'équipes de consultants-experts, seront achevées en 2016. Leurs conclusions seront soumises pour examen dans le cadre du dialogue du Conseil économique et social en 2016. Pour ces évaluations le Corps commun était en outre chargé d'examiner les rapports et les recommandations, de publier les rapports au nom du groupe de gestion de l'évaluation et d'assurer le suivi des rapports, conformément à l'article 12 de son statut.

34. Tout au long de 2015 le Corps commun a de plus examiné et analysé les initiatives pilotes d'évaluation indépendante à l'échelle du système sous l'angle de l'apport global à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la poursuite et du renforcement de la contribution du Corps commun à l'évaluation des efforts en faveur du développement, ce dans l'exercice de son mandat en qualité d'unique organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies. Dans le souci de s'acquitter avec efficacité et efficacie de cette mission, le Corps commun prévoit de recourir à différents modes de partenariat propres à renforcer ce rôle, en tenant compte des enseignements tirés de l'entreprise pilote d'évaluation indépendante à l'échelle du système.

E. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection

Système de suivi en ligne

35. Ces dernières années, le Corps commun d'inspection a beaucoup investi pour renforcer son aptitude à suivre la situation concernant l'acceptation et l'application de ses recommandations, conformément à plusieurs demandes émanant de l'Assemblée générale (voir résolutions 54/16, 55/230, 59/267, 59/272, 60/258, 62/246, 63/272, 64/262, 65/270, 66/259, 67/256 et 68/266). Introduit en 2012, le système de suivi en ligne s'est soldé par des améliorations sensibles en la matière. Il constitue une plateforme en ligne, qui permet aux organisations participantes de consulter l'état des recommandations et de l'actualiser, ainsi qu'un outil de communication et d'analyse statistique du fait qu'il intègre une capacité graphique.

36. En réponse à plusieurs organisations participantes lui ayant demandé de rendre plus convivial le système en y incorporant des formats d'exportation supplémentaires adéquats et en accroissant l'efficacité du dispositif de recueil et de partage des commentaires et suggestions des organisations participantes, le Corps commun a établi un document exposant les modifications techniques requises pour aménager en conséquence le système de suivi en ligne (voir annexe III). Une nouvelle version mise à niveau du système doit ainsi être déployée en 2016.

Nombre de recommandations

37. Comme l'atteste le tableau 1 ci-après, le Corps commun s'est efforcé de répondre aux préoccupations exprimées par les organisations participantes au sujet du nombre élevé de recommandations formulées dans ses rapports, notes et lettres d'observations. Le nombre moyen de recommandations par rapport, note ou lettre d'observations a en effet été ramené de 11,4 en 2010 à 4,5 en 2015. Seules les recommandations essentielles sont désormais formulées en tant que telles, tandis que les autres suggestions sont exposées dans le texte du rapport. Ces dernières sont des recommandations non contraignantes qui ne doivent pas nécessairement donner lieu à un suivi officiel, mais les directeurs sont invités à les appliquer en tenant compte des conditions propres à leur organisation.

Tableau 1
Nombre de rapports, notes et lettres d'observations et nombre de recommandations du Corps commun d'inspection (2010-2015)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total 2010-2015
Rapports, notes et lettres d'observations							
Intéressant toutes les organisations ou plusieurs	8	10	13	5	7	5	48
Intéressant une seule organisation	3	2	4	2	3	6	20
Total	11	12	17	7	10	11	68
Recommandations							
Intéressant toutes les organisations ou plusieurs	85	100	65	28	61	33	372
Intéressant une seule organisation	40	10	44	6	16	16	132
Total	125	110	109	34	77	49	504
Nombre moyen de recommandations par produit	11,4	9,2	6,4	4,9	7,7	4,5	7,4

Source : Système de suivi en ligne, janvier 2016.

Taux d'acceptation et d'application des recommandations intéressant l'ensemble des organisations et intéressant une seule organisation

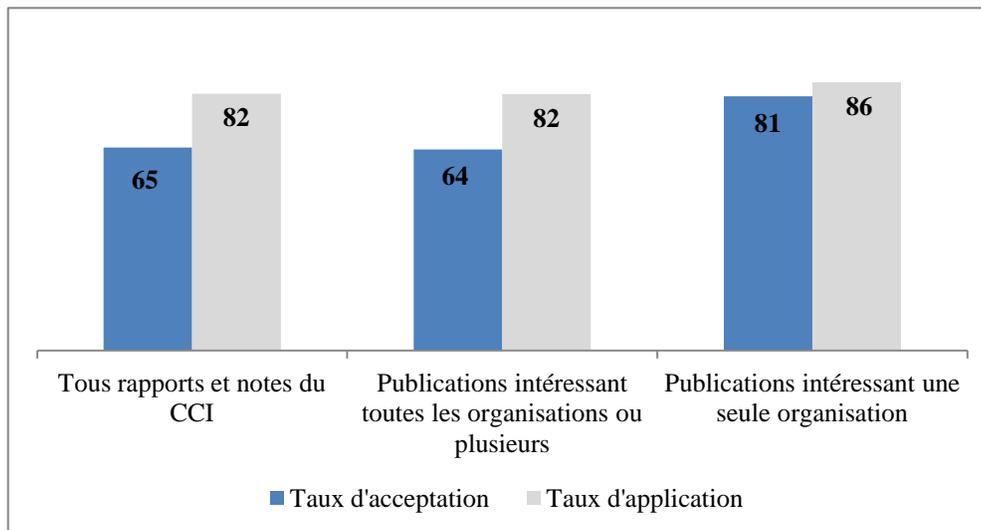
38. Au début de 2016², le taux moyen d'acceptation des recommandations formulées entre 2007 et 2014 dans les rapports et notes intéressant une seule organisation était supérieur (81 %) à celui des recommandations intéressant l'ensemble des organisations ou plusieurs (64 %) (voir la figure I).

39. Pareillement, sur la même période le taux d'application des recommandations formulées dans les rapports ou notes intéressant une seule organisation était supérieur (86 %) à celui des recommandations intéressant l'ensemble des organisations (82 %).

² Au 11 janvier 2016. Aucune donnée pour 2014 n'avait été fournie par l'AIEA, ONU-Habitat, l'UNOPS et l'UPU.

Figure I
**Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations
 du Corps commun d'inspection (2007-2014)**

(En pourcentage)



Source : Système de suivi en ligne, janvier 2015.

40. Ces différences pourraient tenir au fait que les recommandations adressées à une seule entité correspondent davantage à sa situation particulière et sont donc plus pertinentes et plus volontiers acceptées par sa direction.

41. L'application des recommandations acceptées peut en outre exiger des années car souvent ces recommandations portent sur des problèmes structurels, remettent en question des principes et pratiques établis et proposent des voies nouvelles qui appellent des décisions de la part de plusieurs départements, de la haute direction ou de l'organe délibérant. Pour favoriser cette application, le Corps commun compte dialoguer plus activement avec les organisations pendant toute la durée du cycle d'élaboration de ses rapports et de ses notes.

42. Les dispositions que les organes délibérants prennent en réponse aux recommandations demeurent un élément déterminant, comme l'atteste le fait que l'Assemblée générale a demandé aux organes délibérants de donner une suite concrète aux recommandations du Corps commun d'inspection (voir la résolution 50/233, par. 8). Il reste à donner pleinement effet à cette demande. Pour sa part, le Corps commun s'emploiera à faciliter la prise de décisions concrètes par les organes délibérants, notamment en adressant des recommandations pratiques, orientées vers l'action et relatives à des questions clairement définies.

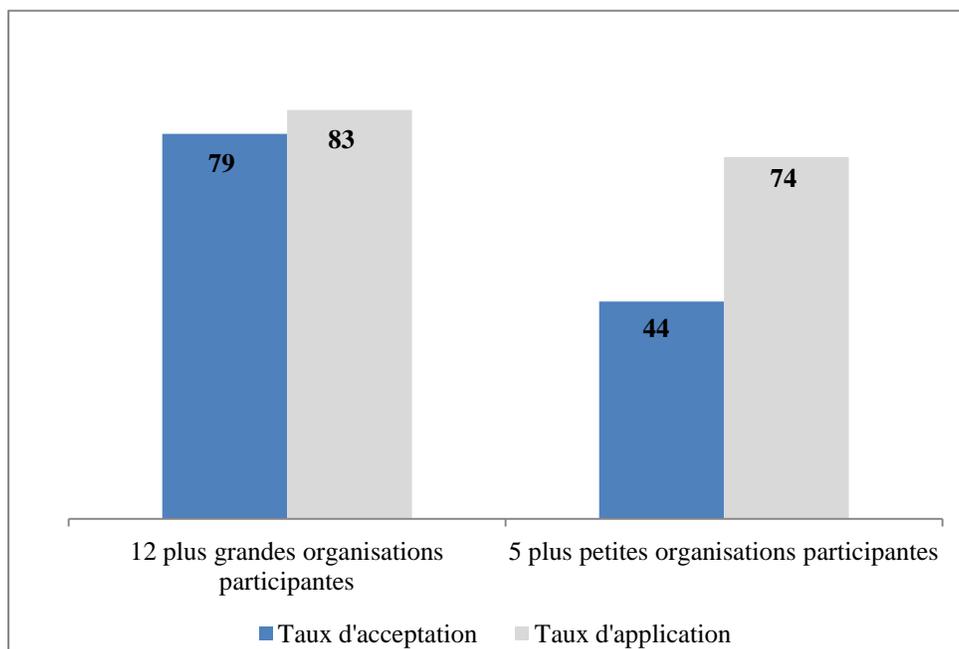
43. Une analyse plus fine par organisation (voir l'annexe II, qui illustre la situation globale concernant l'acceptation et l'application des recommandations du Corps commun par les organisations participantes de 2007 à 2014) montre que les taux d'acceptation (79 %) et d'application (83 %) par les plus grandes organisations participantes (ONU, PNUD, PAM, UNICEF, OMS, HCR, FAO, OIT, UNESCO,

FNUAP, UNOPS et UNRWA) tendent à être supérieurs à ceux des plus petites (OMI, ITC, OMT, UPU et OMM), hormis l'OMM (voir la figure II).

Figure II

Taux d'acceptation et d'application des recommandations par les 12 plus grandes et les 5 plus petites organisations participantes (2007-2014)

(En pourcentage)



Source : Système de suivi en ligne, janvier 2016.

44. Le Corps commun a conscience des difficultés qu'éprouvent les cinq plus petites organisations à accepter et à appliquer intégralement toutes les recommandations formulées dans ses rapports et ses notes s'adressant à l'ensemble des organisations. Il a donc estimé qu'un dialogue plus poussé avec elles s'imposait quand il sollicitait la correction d'erreurs factuelles et la présentation d'observations de fond sur ses projets de rapport pour être certain que les organisations considérées soient à même d'accepter ses recommandations et de les appliquer par la suite.

Chapitre II

Perspectives pour 2016

45. Le Corps commun constate qu'il se heurte à la situation globale tendue sur le plan des ressources quand il doit entreprendre des tâches plus complexes requérant davantage de recherches, des consultations et une coordination intensives avec les parties prenantes, ainsi que des voyages, le tout nécessitant un appoint de ressources. Le Corps commun estime que pour mener à bien de telles tâches, qui s'ajoutent aux activités qu'il entreprend sur mandat spécifique des organes délibérant et pour faire face à des problèmes à risque systémique élevé, comme fraude, il dispose d'un avantage relatif qui lui est propre – l'horizontalité de son champ d'action – et constitue donc un bon investissement.

46. Le Corps commun prend des mesures pour accroître la faisabilité de telles tâches eu égard aux tensions pesant sur les ressources. Il limite le nombre des tâches qu'il entreprend de manière à mobiliser un soutien adéquat pour celles retenues; il réexamine la méthode d'affectation de membres du personnel et de fonds aux tâches; il sollicite des contributions extrabudgétaires ainsi que la mise à disposition d'administrateurs auxiliaires et de stagiaires en appoint à ses ressources humaines. Il envisage aussi de porter à l'attention des organes délibérants/directeurs la totalité des incidences de leurs demandes sur les ressources.

47. Le Corps commun juge indispensable aussi d'examiner les modalités d'emploi des ressources mises à sa disposition. Il envisage, notamment, d'examiner la structure de son secrétariat en vue de déterminer comment soutenir et favoriser au mieux la satisfaction de ses besoins actuels. Le Corps commun consultera les entités concernées par cette entreprise et fera rapport à l'Assemblée générale sur ses conclusions et sur d'éventuels aménagements.

48. Les 11 inspecteurs (D-2) (voir annexe V) sont assistés dans leurs travaux par 1 secrétaire exécutif (D-2), 9 administrateurs chargés de l'évaluation et de l'inspection (2 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 1 P-2), 1 enquêteur (P-3) et 5 assistants de recherche (G-7 et G-6). Les administrateurs affectés aux travaux au titre des projets effectuent en outre des tâches supplémentaires nécessaires au fonctionnement administratif du Corps commun (à savoir la certification des dépenses, l'élaboration des propositions budgétaires, la participation au comité de sélection du personnel, si nécessaire, etc.). Quatre agents des services généraux continuent de fournir au Corps commun des services d'appui dans les domaines de l'administration, de l'informatique, de la gestion de la documentation et des services d'édition, notamment. Le programme de stages permet au Corps commun de disposer d'un précieux personnel d'appui supplémentaire.

49. Le budget ordinaire annuel alloué au Corps commun pour 2015 se montait à 8,2 millions de dollars, dont 93 % devaient couvrir les dépenses de personnel, y compris les 11 inspecteurs. Les 7 % restants ont été consacrés à d'autres dépenses : personnel temporaire, consultants, voyages et autres dépenses opérationnelles. Le lancement d'Umoja a eu des répercussions sur la clôture des états financiers de l'exercice biennal 2014-2015 et le Corps commun prévoit de mener une analyse plus approfondie à ce sujet.

50. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, une contribution a été reçue d'un État Membre (la Norvège) pour financer une partie des activités de

maintenance et de mise à niveau du système de suivi en ligne en 2014 et 2015 et la formation des inspecteurs et du personnel du Corps commun, ainsi que deux projets intéressant toutes les organisations et une activité ne devant pas donner lieu à un rapport.

51. Les gouvernements de trois États membres (Allemagne, France et Japon) ont continué de financer trois postes d'administrateur auxiliaire pour une période de deux ans, qui prendra fin en 2016. Le Corps commun invite les principaux donateurs et les autres États en mesure de le faire à verser des contributions à des projets spécifiques et à continuer de financer les postes d'administrateur auxiliaire. Les organisations participantes sont invitées à appuyer les projets qui les intéressent.

52. Les ressources extrabudgétaires ne peuvent pas être la solution en toutes circonstances, surtout dans les domaines où la stabilité et la prévisibilité du financement sont essentielles, par exemple l'entretien des principaux systèmes de traitement des données, qui constituent désormais des éléments structurels des travaux du Corps commun, en particulier son système de suivi en ligne et son site Web. Le Corps commun s'emploiera à examiner avec le Secrétaire général les possibilités d'héberger son site Web en interne, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, ainsi que de pérenniser l'apport de l'appui et des ressources que nécessite le système de suivi.

53. Le Corps commun d'inspection continuera de travailler avec les organes délibérants/directeurs et les secrétariats des organisations participantes pour faire en sorte que les dispositions en vigueur relatives au Corps commun favorisent l'exécution de son mandat conformément à son statut. Dans ce contexte, se fondant sur le paragraphe 13 de la résolution 69/275 de l'Assemblée générale, le Corps commun continuera de dialoguer avec les parties prenantes concernées sur la façon dont l'application de l'article 20 du statut peut renforcer l'application de l'article 7 de ce même statut.

Chapitre III

Programme de travail pour 2016

54. Aux fins de l'élaboration de son programme de travail, le Corps commun a examiné une liste restreinte de 15 sujets établie sur la base de consultation avec ses partenaires, de consultations internes et des 16 sujets de la liste pour 2016-2017. Le programme de travail adopté par le Corps commun au début de 2016 comprend quatre projets concernant l'ensemble du système, un concernant plusieurs organisations et deux examens de la gestion et de l'administration d'organisations participantes (voir annexe VI).

55. Le Corps commun a recensé un certain nombre de sujets potentiels pour l'exercice biennal 2017-2018, qui ont été inscrits pour examen sur la liste, qui est non exhaustive et sujette à modification.

56. Le plan de travail pour 2016 comprend huit projets reportés du précédent plan de travail devant être achevés au premier semestre.

Résumés des projets inscrits au programme de travail pour 2016

A.416 : Examen de la prestation des services administratifs dans quelques organismes du système des Nations Unies

57. De nombreuses entités des Nations Unies ont, y compris à l'injonction de leurs organes délibérants, introduit de grands changements dans leur dispositif de prestation de services administratifs pour faire en sorte que ces services apportent un appui plus efficace et efficient à la satisfaction des besoins liés aux programmes. Les organismes mettent en œuvre diverses stratégies, dont : la coopération avec d'autres organismes au niveau des pays pour réduire la duplication des fonctions et regrouper les services en recourant à diverses options; le regroupement et la réorganisation internes; la restructuration des processus opérationnels; le regroupement de certaines fonctions dans des centres de services régionaux ou centralisés. Dans sa résolution 70/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter une proposition plus élaborée et détaillée sur le modèle de dispositif centralisé de prestation de services, ce qui illustre bien l'intérêt que présente ce sujet.

58. Le Corps commun examinera l'expérience acquise par un certain nombre d'organisations participantes dans la refonte de leurs modalités de prestation de services administratifs. Parmi les questions qu'il abordera figurent les différentes approches adoptées, les fonctions ayant donné lieu à une réorganisation ou à une délocalisation, les rôles des centres de services, l'harmonisation interinstitutions et le regroupement du traitement des questions liées au personnel. Le Corps commun formulera des conclusions concernant les enseignements tirés à ce jour, les facteurs à prendre en considération et à gérer dans la planification de ces changements, les retombées avantageuses enregistrées et les outils requis pour évaluer les résultats.

A.417 : Examen de la gestion des connaissances dans le système des Nations Unies

59. Se fondant sur de précédents rapports qu'il a établis, le Corps commun procédera à une analyse comparée des politiques et des pratiques connexes en matière de gestion des connaissances dans le système des Nations Unies. Tout en

sachant que la situation varie d'une organisation participante à l'autre, il évaluera les progrès accomplis dans ce domaine ces dix dernières années. Il s'attachera en outre à cerner les facteurs favorisant la bonne mise en œuvre des politiques de gestion des connaissances et les moyens envisageables pour les harmoniser ainsi que pour assurer la diffusion des bonnes pratiques. Les cadres et les procédures réglementaires, la culture institutionnelle et la capacité d'adaptation à la dynamique des technologies de l'information et de la communication sont quelques-uns des aspects primordiaux de l'analyse à mener. Une attention particulière sera portée à la gestion des connaissances comme moyen d'aider à renforcer l'efficacité opérationnelle

A.418 : Examens sous la conduite des donateurs de la reddition de comptes et du contrôle dans les organismes du système des Nations Unies

60. Ces dernières années, le financement par des donateurs est pour la plupart des organismes du système des Nations Unies devenu essentiel à l'exécution de leurs mandats respectifs. Les donateurs qui apportent des fonds au système des Nations Unies sont toujours plus enclins à mener leurs propres opérations de contrôle des programmes qu'ils financent pour s'assurer que ces fonds sont utilisés avec efficacité, aux fins prévues et en étant assujettis au degré attendu de reddition de comptes. Ces opérations de contrôle viennent s'ajouter aux assurances fournies par le dispositif de contrôle et de reddition de comptes du système des Nations Unies, qui se compose des bureaux internes de contrôle, des vérificateurs externes et d'autres mécanismes de reddition de comptes. Le rapport sera axé, notamment, sur la nature, la portée et les motifs des examens sous la conduite des donateurs, la mesure dans laquelle les exigences des donateurs en matière de reddition de comptes peuvent être satisfaites en se fondant sur les processus de contrôle existants et la manière dont des exigences supplémentaires pourraient être planifiées, coordonnées et budgétisées plus efficacement en vue d'atteindre les objectifs de toutes les parties prenantes.

A.419 : Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement : conclusions finales

61. Dans sa résolution 69/288, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (A/69/921) et a donné mandat au Corps commun de commencer au plus tôt son examen au titre des recommandations 2, 3 et 4 de son rapport, compte tenu des négociations intergouvernementales en cours et du peu de temps lui restant pour présenter ses conclusions initiales. Le projet de suivi entrepris en 2015 portait sur les questions relatives à la coordination entre le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le rôle des entités du Secrétariat de l'ONU et l'analyse du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement.

62. En réponse au paragraphe 2 de la résolution 69/288 et à la demande renouvelée au paragraphe 12 de la résolution 70/202, le Corps commun a inscrit à son programme de travail pour 2016 l'activité intitulée « Examen global de l'appui du

système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement : conclusions finales », qui donnera lieu à une analyse de l'appui global apporté par l'ensemble du système aux petits États insulaires en développement et couvrira les fonds et programmes, les institutions spécialisées et l'AIEA, ainsi que certains secrétariats de conventions relatives à l'environnement. Les résultats de l'examen global figureront dans un additif au rapport du Secrétaire général sur les petits États insulaires en développement, comme demandé dans les résolutions 69/288 et 70/202.

A.420 : Examen des politiques en matière de voyages dans le système des Nations Unies

63. Après les dépenses de personnel, les voyages constituent le deuxième plus gros poste de dépenses des organismes du système des Nations Unies. L'Assemblée générale a de ce fait souligné à maintes reprises dans diverses résolutions qu'il importait de prendre des mesures concrètes pour employer avec davantage d'efficacité et d'efficience les ressources que les organismes consacrent aux voyages aériens.

64. Pareille démarche suppose d'inventorier les politiques actuelles en matière de voyages afin de mettre en évidence les économies réalisables et les mesures propres à en accroître l'efficacité. L'évolution des technologies et celle des pratiques du secteur rendent en outre nécessaire le réexamen en profondeur des politiques en matière de voyages en vue de faire bénéficier le système des Nations Unies des avantages issus des avancées réalisées. L'examen, qui complétera le rapport intitulé « Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies » (A/65/338), publié en 2010 par le Corps commun, sera axé sur les politiques en matière de voyages, les normes et la détermination des domaines où une harmonisation pourrait être opérée à l'échelle du système, ainsi que des mesures de rationalisation des dépenses afférentes aux voyages.

A.421 : Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

65. Établie en 1966 par l'Assemblée générale en tant qu'organe spécial, l'ONUDI est devenue en 1985 une institution spécialisée des Nations Unies compétente dans le domaine du développement industriel. Au fil des ans, l'ONUDI s'est heurtée à des difficultés considérables, touchant à la pertinence de son mandat, à sa performance et à sa situation financière, qui ont entraîné une série de réformes organisationnelles.

66. Dans le rapport seront évalués des domaines comme la gouvernance, la haute direction, la planification stratégique, la gestion administrative et financière, la gestion des ressources humaines et le contrôle, ainsi que toute autre fonction jugée pertinente. Dans ces domaines, l'examen débouchera sur des suggestions quant aux améliorations à apporter, au besoin, pour faciliter l'action de l'ONUDI en faveur du développement industriel durable et inclusif que préconisent la Déclaration de Lima : Vers un développement industriel durable et inclusif, adoptée en 2013 par la Conférence générale de l'ONUDI, et le programme de développement durable à l'horizon 2030. La situation concernant la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun lors de son précédent examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI (JIU/REP/2003/1) sera dûment prise en considération.

A.422 : Examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

67. Établi en 1994 en vertu de la résolution 1994/24 du Conseil économique et social, ONUSIDA a été lancé en janvier 1996 pour « entreprendre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur l'appropriation conjointe, la planification et l'exécution en collaboration, et sur un partage équitable des responsabilités ». ONUSIDA est un partenariat sans pareil à la structure innovante institué pour diriger à l'échelle mondiale les actions menées pour assurer l'accès universel aux moyens de prévention, de traitement, de soins et de soutien en relation avec le VIH et endiguer la pandémie de sida.

68. L'examen donnera lieu à une évaluation globale de la gestion et de l'administration d'ONUSIDA en vue de fournir des orientations sur de nouvelles améliorations dans divers domaines tels que : la structure organisationnelle et la haute direction; la planification stratégique; le mécanisme de financement; le cadre et le contrôle financiers; la gestion des ressources humaines; la gestion de l'information et la technologie; les services d'appui opérationnel; le fonctionnement des bureaux régionaux et nationaux; le contrôle.

Annexe I**État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2015 au 31 décembre 2015^a**

<i>Titre du projet</i>	<i>Cote/date d'achèvement</i>
Évaluation de l'intégration de la question du plein emploi productif et du travail décent par les organismes du système des Nations Unies	A/70/678
Recommandations à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement de paramètres pour un examen global de l'appui du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement	A/69/921
La coopération entre les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies	A/70/677-E/2016/48
Les politiques et pratiques en matière d'information et de communication dans le système des Nations Unies	JIU/REP/2015/4
Étude des activités et des ressources consacrées à la lutte contre les changements climatiques dans le système des Nations Unies	A/70/627
Étude des services d'ombudsman dans les organisations du système des Nations Unies	JIU/REP/2015/6
Étude de la sûreté et de la sécurité dans le système des Nations Unies (lettre d'observations confidentielle)	JIU/ML/2015/1
Lettre d'observations concernant les efforts de l'OMT pour se mettre en conformité avec les normes IPSAS	JIU/ML/2015/2
Étude de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection par le Secrétariat de l'ONU	JIU/ML/2015/3
Étude de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection par l'Organisation météorologique mondiale	JIU/ML/2015/4
Étude de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection par le Programme alimentaire mondial	JIU/ML/2015/5
Lettres d'observations concernant l'évaluation des processus de gestion après passation des marchés dans 14 organismes du système des Nations Unies	JIU/ML/2015/6
Planification de la relève dans les organismes du système des Nations Unies	Doit être achevé en février 2016
Étude de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications	Doit être achevé en février 2016
Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement : constatations initiales	Doit être achevé en février 2016

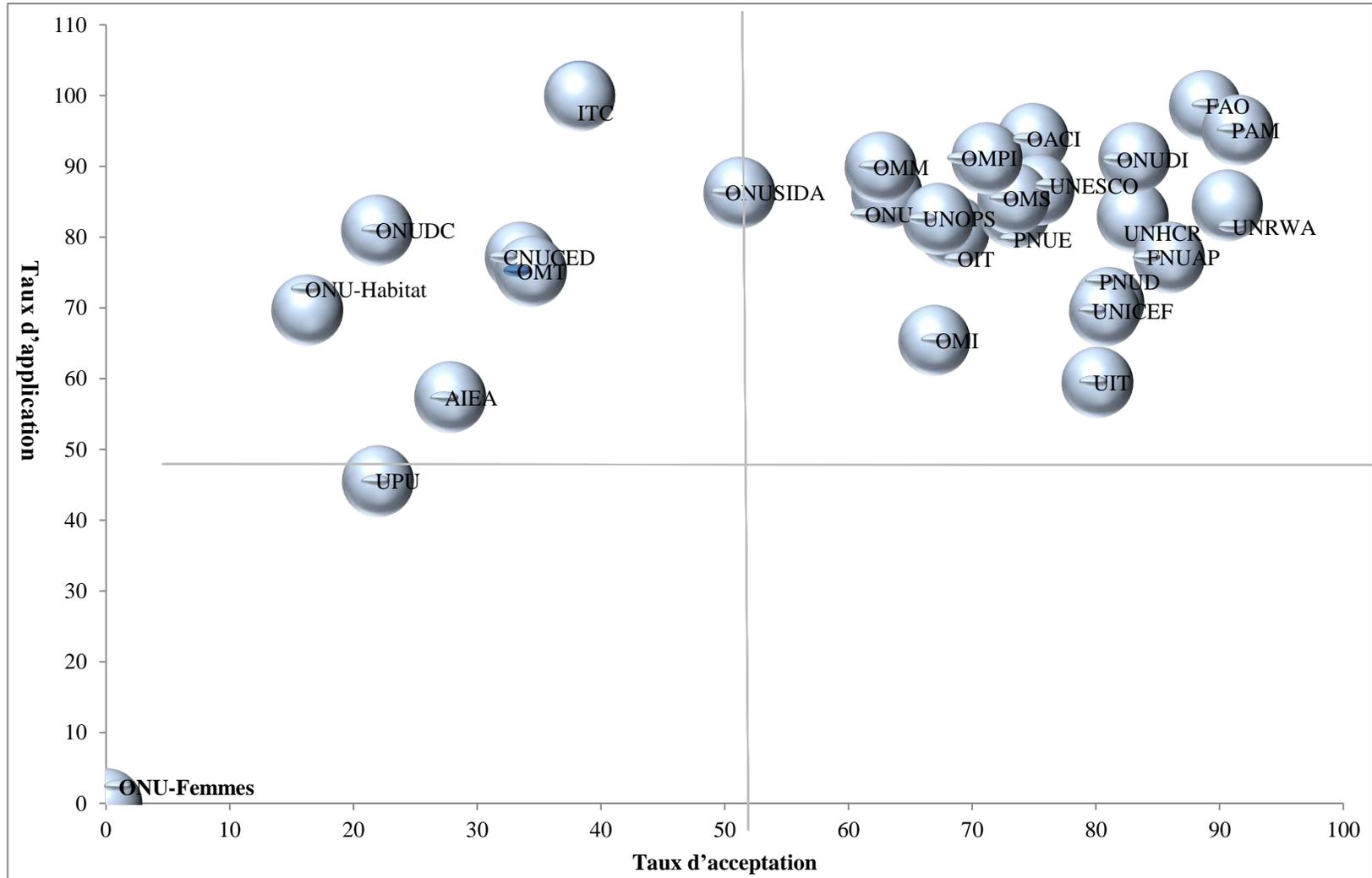
^a Y compris les projets reportés de 2014. Les rapports et les lettres d'observations sont consultables à l'adresse www.unjiu.org

<i>Titre du projet</i>	<i>Cote/date d'achèvement</i>
Étude de la sûreté et de la sécurité dans le système des Nations Unies (rapport)	Doit être achevé en mars 2016
Prévention, détection et répression de la fraude dans le système des Nations Unies	Doit être achevé en mars 2016
Examen à l'échelle du système de la gestion axée sur les résultats (deux produits)	Doit être achevé en avril 2016
État de la fonction d'audit interne dans les organismes du système des Nations Unies	Doit être achevé en avril 2016
Évaluation indépendante à l'échelle du système, phase II : contribution au renforcement des capacités nationales d'analyse statistique et de collecte de données pour la planification et le suivi	Doit être achevé en avril 2016
Examen de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes	Doit être achevé en décembre 2016
Partenariat au titre de l'évaluation indépendante à l'échelle du système : mise en œuvre de la phase pilote	Projet ne faisant pas l'objet d'un rapport. Doit être achevé en décembre 2016

Annexe II

Taux global d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes (2006-2013)

(En pourcentage)



Annexe III

Proposition d'évaluation du système de suivi en ligne : principaux indicateurs

A. Introduction

1. Dans sa résolution 69/275, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'intérêt et de l'utilité que présente le système en ligne pour le suivi de l'application des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection, a souligné qu'il importait de tenir ce système à jour et a engagé le Corps commun à élaborer des indicateurs de succès pour déterminer dans quelle mesure ledit système a amélioré le suivi de l'application des recommandations, et à lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport

2. Trois ans après le lancement réussi du système de suivi en ligne du Corps commun, le temps est effectivement venu d'analyser plus avant les avantages qu'il a apportés. Il convient de noter que son niveau élevé de performance, dont ont pris acte de nombreuses parties prenantes, notamment la majeure partie des organisations participantes, l'Assemblée générale et les participants à l'examen collégial du Corps commun d'inspection effectué en 2013, parle de lui-même; le système de suivi en ligne constitue une avancée marquante dans les modalités de suivi par le Corps commun de la suite donnée à ses recommandations.

B. Description du système précédent et introduction du système de suivi en ligne

3. Auparavant, le suivi des recommandations était assuré en recourant à une base de données locale en combinaison avec plusieurs procédures manuelles : une demande de données sur les taux d'acceptation et d'application était d'abord envoyée une fois par an aux organisations participantes; ensuite, les réponses reçues étaient saisies manuellement dans le système. Ce processus, laborieux tant pour le Corps commun que pour les organisations participantes, tendait à prendre du temps et à être inefficace. Il était attendu des organisations qu'elles tiennent leurs propres registres et élaborent des procédures internes de suivi des recommandations.

4. La principale raison d'être du nouveau système était de permettre aux organisations d'actualiser en ligne les informations pertinentes, à tout moment et depuis n'importe où, en évitant ainsi la duplication des processus de saisie des données (une première saisie étant effectuée par les organisations participantes, lors de l'élaboration de leur communication annuelle au Corps commun, et une seconde par le personnel du Corps commun, qui devait saisir à nouveau les données dans l'ancienne base de données locale). Le système de suivi en ligne a renforcé en outre la tenue des registres et rendu inutile la tenue simultanée de registres par l'une et l'autre partie; désormais il existe une base commune unique de données partagées et les organisations participantes n'ont pas besoin d'avoir un système supplémentaire pour tenir les registres pertinents. Le système de suivi en ligne a de plus concouru à une amélioration des rapports, notamment avec la fonction de création automatique de diagrammes et de graphiques – qui n'existait pas dans l'ancien système. Le nouveau système, qui intègre différents niveaux de contrôle de l'accès des

utilisateurs, permet en outre aux États Membres, aux membres et aux agents du Corps commun et aux autres parties prenantes habilitées de vérifier et d'examiner en ligne l'état de l'application par chaque organisation participante de toute recommandation formulée dans les différents rapports. Il permet aussi de comparer les efforts déployés dans l'ensemble du système pour appliquer les recommandations du Corps commun.

5. Le système de suivi en ligne contient des données pertinentes relatives aux rapports publiés par le Corps commun depuis 2004; des efforts considérables ont été accomplis pour transférer et convertir les données de l'ancien système, ainsi que pour saisir les nouvelles données requises pour répondre aux nouvelles prescriptions en matière de rapports.

Tableau A.1

Différences entre l'ancien système de suivi de l'état de l'acceptation et de l'application des recommandations et le nouveau système de suivi en ligne

<i>Caractéristiques</i>	<i>«Ancien» système</i>	<i>Système de suivi en ligne</i>
Collecte et communication de données en temps réel		√
Délégation de la responsabilité de dresser l'état d'acceptation et d'application au sein d'une organisation		√
Différents niveaux de contrôle de l'accès		√
Présentation de statistiques individuellement, agrégées et dans des formats graphiques		√
Plateforme de partage en ligne de l'information avec accès en ligne aux organisations participantes et aux États Membres		√

6. En 2013, les participants à l'examen collégial ont jugé que le système de suivi en ligne était, un an seulement après son introduction, un outil très utile qui faisait du Corps commun un pionnier parmi les différents organes de contrôle en place au sein du système des Nations Unies. Trois ans après son lancement, le système de suivi en ligne continue de donner satisfaction et sa disponibilité sur cette période a été très proche de 100 %, son fonctionnement n'ayant connu aucune interruption.

C. Indicateurs existants

7. Pour évaluer les bénéfices tirés du système de suivi en ligne, le Corps commun recourt à l'heure actuelle à un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

8. Les indicateurs quantitatifs sont : le nombre d'organisations et d'utilisateurs utilisant effectivement le système de suivi en ligne. À ce propos, seules deux organisations participantes ne soumettent pas encore de rapports par le canal du système de suivi en ligne, alors que, en moyenne annuelle, cinq organisations n'utilisaient pas l'ancien système. En outre, il convient de noter que l'on dénombre actuellement quelque 425 usagers du système de suivi en ligne au sein des organisations participantes, soit une moyenne de 15 usagers par organisation, chiffre plutôt élevé pour un système d'information à des fins de contrôle.

9. Des indicateurs qualitatifs, portant principalement sur la satisfaction des clients, sont aussi employés; le Corps commun réalise périodiquement des enquêtes afin de déterminer le degré de satisfaction des différents usagers au regard de différents critères (à savoir : la convivialité, la réactivité, la fonctionnalité, etc.) Les résultats de ces enquêtes de satisfaction ont été pris en considération pour aménager encore le système en y ajoutant de nouvelles fonctions sollicitées par les utilisateurs finaux.

10. Une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs a été menée dans le cadre de l'étude en cours de l'état de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection; 73 % des répondants ont estimé que le système de suivi en ligne avait amélioré le suivi des recommandations.

11. Cette enquête de satisfaction auprès des utilisateurs a aussi permis de recueillir des informations sur les principaux indicateurs existants et potentiels ci-après visant à déterminer les bénéfices et l'utilité du système de suivi en ligne :

- Nombre de rapports statistiques au titre du système de suivi en ligne téléchargés par les organisations participantes, par catégorie de rapport et année;
- Possibilité d'accéder facilement, rapidement et en temps réel au recueil des recommandations du Corps commun;
- Possibilité pour les États Membres d'accéder directement à des informations détaillées sur la manière dont les organisations participantes donnent suite aux recommandations du Corps commun.

D. Recommandations en vue de l'amélioration/l'affinement des indicateurs

12. Il ne fait pas de doute que le système de suivi en ligne a sensiblement amélioré le suivi des recommandations et les rapports sur l'acceptation et l'application. Le Corps commun a fait son possible pour répondre aux besoins et aux attentes des organisations participantes en matière de suivi des recommandations en associant les utilisateurs finaux depuis le premier stade de la préconception jusqu'aux activités d'application consécutives. À cet égard, le Corps commun a introduit, en 2014, une nouvelle version du logiciel (V.1.1) et travaille à l'heure actuelle sur une nouvelle mise à niveau visant à intégrer les fonctionnalités suivantes :

- Options supplémentaires pour l'exportation des fichiers, également dans les formats MS Word et Excel;

- Comparaison des progrès accomplis par les organisations participantes entre différentes dates;
- Rapports produits par « type d'organisation » (à savoir « institutions spécialisées » et « fonds et programmes des Nations Unies »);
- Possibilité de produire des graphiques par groupes thématiques de rapports, de notes et de lettres (et pas seulement par période).

13. Sur la base du flux ininterrompu d'informations en retour et de suggestions émanant de ses organisations participantes, le Corps commun est résolu à affiner encore le système de suivi en ligne pour pérenniser ses résultats positifs (tant en matière de suivi que de partage de l'information) et à continuer de répondre aux besoins des participants en ce concerne la suite à donner aux recommandations du Corps commun.

Annexe IV

Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2014-2015

<i>Entité</i>	<i>Pourcentage</i>
AIEA	2,0
FAO	4,5
FNUAP	2,8
HCR	8,2
OACI	0,8
OIT	2,2
OMI	0,3
OMM	0,3
OMPI	1,2
OMS	7,0
OMT	0,1
ONU	13,9
ONUDI	1,0
ONU-Femmes	0,8
ONUSIDA	0,9
OPS	3,0
PAM	13,1
PNUD	17,2
UIT	0,7
UNESCO	2,6
UNICEF	12,5
UNOPS	2,3
UNRWA	2,2
UPU	0,2

Les montants préliminaires établis sur la base des projets de budget pour l'exercice biennal 2016-2017 sont sujets à révision et fonction des décisions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de l'Assemblée générale. La rubrique ONU inclut l'Organisation des Nations Unies, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'ITC, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), la Cour internationale de Justice, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Université des Nations Unies; en sont exclus les tribunaux, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

Annexe V

Composition du Corps commun d'inspection

1. On trouvera ci-après la composition du Corps commun d'inspection en 2015. Le mandat de chaque membre expire le 31 décembre de l'année indiquée :

Jorge T. Flores Callejas, Président (Honduras) (2016)

Jean Wesley Cazeau, Vice-Président (Haïti) (2017)

Gopinathan Achamkulangare (Inde) (2017)

George A. Bartsiotas (États-Unis d'Amérique) (2017)

Gérard Biraud (France) (2015)

István Posta (Hongrie) (2015)

Papa Louis Fall (Sénégal) (2015)

Sukai Elie Prom-Jackson (Gambie) (2017)

Rajab Sukayri (Jordanie) (2019)

Gennady Tarasov (Fédération de Russie) (2017)

Cihan Terzi Président (Turquie) (2015)

2. Les membres ci-après ont commencé leur mandat de 5 ans le 1^{er} janvier 2016, en remplacement des quatre membres ayant achevé leur mandat le 31 décembre 2015 :

Aicha Afifi (Maroc)

Petru Dumitriu (Roumanie)

Jeremiah Kramer (Canada)

Gönke Roscher (Allemagne)

3. Conformément à l'article 18 de son statut, qui dispose que le Corps commun élit chaque année parmi les inspecteurs un président et un vice-président, celui-ci a élu pour 2016 :

Gopinathan Achamkulangare (Inde), Président

Gennady Tarasov (Fédération de Russie), Vice-Président

+

Annexe VI**Programme de travail pour 2016^a**

<i>Projet n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Type</i>
A.416	Examen de la prestation de services administratifs dans certains organismes du système des Nations Unies	Plusieurs organisations
A.417	Examen de la gestion des connaissances dans le système des Nations Unies	À l'échelle du système
A.418	Examens sous la conduite des donateurs de la reddition de comptes et du contrôle dans les organismes du système des Nations Unies	À l'échelle du système
A.419	Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement : conclusions finales	À l'échelle du système
A.420	Examen des politiques en matière de voyages dans le système des Nations Unies	À l'échelle du système
A.421	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	Une seule organisation
A.422	Examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	Une seule organisation

^a Sous réserve de changement au cours de l'année.

16-00867 (F) 020216 040216



Merci de recycler 